|  |  |
| --- | --- |
| **Nom du département**  **Nom de la direction**  Nom de la rue No,  B-0000 COMMUNE  Tél. : +32 (0)00 00 00 00  Fax : +32 (0)00 00 00 00  generique@spw.wallonie.be | **Adresse du destinataire** |
| Vos réf. :  Nos réf. : SG/Département/Direction/Initiales de l’agent traitant/…  Annexes(s) : 1/ voies de recours [le cas échéant, indiquer : et 2/ décision motivée d’attribution]  **Votre contact :** Prénom NOM – 000 00 00 00 – prenom.nom@spw.wallonie.be  **Objet : Marché de services juridiques relatif à [à compléter] - n° CSC [à compléter]** |

|  |
| --- |
| **Envoi par courrier recommandé + courrier électronique** |

Maître,

|  |
| --- |
| A) Choisissez A) si votre marché affiche une dépense à approuver HTVA ≤ 144.000€ HTVA.  Conformément à l’article 29/1, §1er, al.2, 2° de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l’information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, je vous informe que : 1/ vous n’avez pas été sélectionné OU 2/ l’offre que vous avez déposée dans le cadre du marché repris sous rubrique [a été rejetée/ n’a pas été choisie].  Je vous remercie néanmoins de l’intérêt que vous avez manifesté pour ce marché.  Je porte à votre attention le fait que dans un délai de 30 jours à compter de la date d’envoi de la présente, vous pouvez demander par écrit que vous soient communiqués :  1/ les motifs de la non sélection  Faire ce choix si le soumissionnaire n’a pas été sélectionné.  OU 2/ les motifs du rejet  Faire ce choix si l’offre a été rejetée, c'est-à-dire si le soumissionnaire a été sélectionné mais que son offre a été jugée non conforme ou irrégulière.  OU 3/ la décision motivée  Faire ce choix si l’offre n’a pas été choisie, c'est-à-dire si le soumissionnaire a été sélectionné et que son offre a été jugée régulière mais qu’elle n’est pas classée en ordre utile.  Le cas échéant, le pouvoir adjudicateur vous enverra ces informations complémentaires dans un délai de 15 jours à compter de la date de réception de votre éventuelle demande.  En cas de contestation de la présente décision, je vous invite à prendre connaissance des voies de recours possibles, mentionnées en annexe. |

|  |
| --- |
| B) Choisissez B) si votre marché affiche une dépense à approuver HTVA > 144.000€ HTVA.  Conformément à l’article 29, §1er, al.1 de la loi du 17 juin 2013 relative à la motivation, à l’information et aux voies de recours en matière de marchés publics et de certains marchés de travaux, de fournitures et de services et de concessions, je vous informe que :  1/ vous n’avez pas été sélectionné pour les raisons suivantes : [indiquer les motifs de sa non-sélection par extraits de la décision motivée d’attribution]  OU 2/ l’offre que vous avez déposée dans le cadre du marché repris sous rubrique [a été jugée irrégulière/ a été jugée non conforme] pour les raisons suivantes : [indiquer les motifs de son éviction par extraits de la décision motivée d’attribution]  OU 3/ l’offre que vous avez déposée dans le cadre du marché repris sous rubrique n’a pas été choisie et vous trouverez la décision motivée d’attribution en annexe.  Je vous remercie néanmoins de l’intérêt que vous avez manifesté pour ce marché.  En cas de contestation de la présente décision, je vous invite à prendre connaissance des voies de recours possibles, mentionnées en annexe. |

Je vous prie d’agréer, Maître, l’assurance de ma meilleure considération.

Signature

Voir art. 18 de l’AGW du 08/10/2009 relatif aux délégations de pouvoirs aux agents statutaires du Services Public de Wallonie.

Annexe 1 – Voies de recours

L’annexe « Voies de recours » est disponible sur : <http://intranet.spw.wallonie.be/home/outils/juridique/actes-administratifs-individuels/indication-des-voies-de-recours.html>

[Uniquement le cas échéant : Annexe 2 – décision motivée d’attribution]